

Le français dans un monde globalisé

Introduction

Pour beaucoup de Finlandais, le français est considéré seulement en rapport avec la France, parfois même en rapport avec une certaine conception imaginaire et réduite de la France. Rien d'étonnant à cela, comme les contacts avec la langue française, ainsi que les expériences de la diversité et de l'hybridité de la société française ou du monde francophone, ne font que rarement partie du quotidien des Finlandais, contrairement à la langue anglaise ou suédoise, par exemple.

Dans cet article, nous aborderons le français sous l'angle du monde globalisé actuel. Notre but est de familiariser le lecteur avec les différentes dimensions de la langue française dans le monde contemporain. Nous nous efforcerons de faire ressortir l'importance et la richesse de la variation des contextes d'usage, qu'ils soient individuels, sociétaux ou locaux, et les différentes fonctions et les nombreux buts que la langue française peut servir aujourd'hui. En d'autres mots, nous visons dans une certaine mesure à déconstruire le mythe d'un français surnormé et mondain, de la haute culture et de l'élite, certes vrai en partie, mais non généralisable. Nous essayons de briser aussi un certain nombre de conceptions stéréotypiques d'une belle langue sophistiquée mais difficile à apprendre et à maîtriser (cf. Dervin & Suomela-Salmi 2007).

Pour ce faire, nous traiterons d'abord de la notion de francophonie (*partie 1*) : sa genèse et les différentes définitions et conceptions s'y rapportant, à la fois pour donner certaines informations factuelles mais aussi pour y jeter un regard critique. Ensuite nous aborderons la langue française dans son contexte hexagonal : ses normes et la variation locale (*partie 2*). Par la suite, nous illustrerons le côté identitaire d'utilisation d'une langue autre que la sienne à travers le rapport qu'entretiennent les écrivains avec leur langue d'expression, en l'occurrence le français (*partie 3.1*). Pour terminer, nous élargirons notre horizon sur l'utilisation du français comme *lingua franca*, soit au niveau individuel, soit comme une langue véhiculaire dans les milieux de travail (*3.2 et 3.3*). Tout au long de notre chemin, nous illustrerons nos propos avec des exemples concrets.

1. La francophonie

Il n'est pas question ici de délivrer un panorama exhaustif de ce qui est convenu d'appeler la francophonie¹. C'est une expression dont il est difficile de tracer les contours. Cette difficulté est liée à l'extrême diversité des dimensions constitutives de la francophonie qui semble résister à une analyse bien circonscrite. Par contre, nous cherchons à mettre en relief quelques concepts principaux se rapportant à la francophonie.

¹ Pour un certain nombre de données factuelles, voir les annexes 1 et 2.

1.1. *Genèse de la notion*

Selon des sources différentes, la notion de francophonie serait à imputer à Onésime Reclus, géographe de profession. Le mot “francophonie” apparaît dans le cadre de sa réflexion sur le destin colonial français dans les années 1880. On retient de Reclus deux conceptions majeures : 1) l’idée de classer les habitants de la planète en fonction de la langue qu’ils parlaient dans leur famille ou dans leurs relations, 2) le découpage linguistique s’accompagnerait d’un projet humaniste, puisque la francophonie selon Reclus serait un « symbole et résumé de la solidarité humaine, du partage de la culture et de l’échange » (Provenzano 2006 : 3).

« Empire d’Afrique, Madagascar, Indo-Chine, semblent nous garantir la perpétuité, ce qui veut dire, humainement parlant, la longue continuité de notre idiome. Il cessera d’être la langue faussement dite universelle ; mais, retiré dans son grand coin du monde, il deviendra le verbe de centaines de millions d’hommes de toute origine, fils de Japhet, de Sem, de Cham, de Gog et Magog et autres ancêtres inconnus. En dehors de l’île des Hovas et de la presqu’île des Annamites, il résonnera sur les deux rives de la Méditerranée, et aussi sur les deux bords de l’Atlantique. » Reclus (1899 : 842)

L’aspect linguistique de la conception de Reclus n’est en réalité que secondaire par rapport aux aspects territoriaux. Son projet est avant tout un projet d’accroissement de territoires et par conséquent, la « France d’Afrique » a un rôle important pour assurer une part des terres suffisante pour lui permettre de jouer un rôle important à l’échelle internationale. Dans le projet de francophonie de Reclus il s’agit d’une lutte de concurrence avec les autres grandes puissances linguistiques et économiques du monde.

Selon les grandes lignes dressées par Reclus, la francophonie n’est pas en premier lieu un espace partagé mais un projet d’expansion démographique et territoriale, comme le montre la citation suivante :

« [...] nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester et à devenir participants de notre langue : Bretons et Basques de France, Algériens et Berbères du Tell dont nous sommes déjà les maîtres. » (Reclus 1886 : 422)

Outre Reclus, il nous importe de présenter brièvement un autre pionnier de l’idée francophone, Virgil Rossel, juriste Suisse reconnu, mais surtout l’auteur de plusieurs ouvrages d’histoire littéraire. Rossel est le premier à considérer d’un même regard les littératures produites en français hors de l’Hexagone, d’une part, et celles produites en France, d’autre part. Suite à ses analyses, c’est l’idée de *périphérie* qui émerge. Font partie de la périphérie les littératures produites dans des pays qui n’ont pas connu le développement d’une institution littéraire à part entière, mais qui doivent quand même assumer l’héritage d’une langue littéraire prestigieuse.

« [...] Condamnés à vivre sur une scène étroite, sans échappée sur l’étranger, et à s’adresser à des lecteurs clairsemés, ils sont dans des conditions très défavorables à la naissance d’œuvres fortes et de grandes œuvres. Ceux-là mêmes qui se sentent supérieurement armés pour la gloire ne réussissent guère qu’en s’expatriant, ou qu’en exportant. » (Roussel 1895)

Roussel présente donc la position de la périphérie dans le débat sur la francophonie. Ce faisant, il annonce un nombre important de travaux à venir où la francophonie littéraire est vue comme la juxtaposition des spécificités culturelles à chaque zone envisagée (*aires culturelles*). C’est une problématique à laquelle se heurtent encore de nombreux écrivains contemporains venant des anciens pays colonisés et même du Canada. Au lieu de parler de littérature francophone un certain nombre d’écrivains tels que Tahar Ben Jelloun, Édouard Glissant et Maryse Condé ont signé un

Manifeste « pour une littérature-monde en français » (voir aussi 3.1.), afin que la notion de littérature-monde remplace la notion de la littérature francophone. De la sorte, la séparation entre la littérature française « du centre » et non-française « de la périphérie » sera ainsi moins soulignée et les auteurs francophones ne seront plus exclus du centre (Le Bris & al. 2007).

Le dénominateur commun entre les pionniers de l'idée francophone est une certaine conception mystique de la langue : la langue française est, pour les deux, caractérisée par un génie qui leur est propre. Selon cette vision des choses, la langue française passerait outre les différences et unirait les peuples « par une sorte de lien mystique et puissant » (Roussel 1895 : 2).

1.2. Définition institutionnelle

Une première formulation d'une définition institutionnelle se trouve dans la revue *Esprit* du mois de septembre 1962, consacrée à la langue française. Parmi les différents intervenants représentant le monde culturel et politique, on se souvient le mieux des prises de position éloquentes du président et poète Sénégalais Léopold Senghor, qui fait l'éloge des vertus universelles de la langue française ainsi que de l'humanisme français. Selon lui, « la francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire » (1962 : 839-44).

Selon Baggioni (1996 : 800), ce concept d'universalité permet de lancer l'idée de francophonie comme une évidence historique, indépendamment des enjeux socio-économiques sous-jacents. En fondant le projet de francophonie sur une nécessité d'ordre culturel, il était possible d'ignorer les disparités dans les rapports du pouvoir entre la France et ses anciennes colonies et de considérer la langue française comme enrichissement et trésor commun. Mais assez rapidement il a pourtant fallu remplacer le concept d'universalité (*Civilisation de l'Universalité*, Senghor 1962 : 844) par celui de *dialogues des cultures*, notion qui caractérise un deuxième moment dans le mouvement francophone institutionnel dans les années 70 et 80. Cela veut dire que la francophonie est vue comme un assemblage de différentes aires culturelles, dont chacune a ses spécificités mais qui à la fois participent à la construction d'une certaine image "exotique" de la francophonie.

L'évolution d'une telle conception de la francophonie est graduellement suivie d'une prise en charge politique de plus en plus importante. La francophonie intergouvernementale est née dès le 20 mars 1970, à Niamey (Niger), avec la création de *l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)*. *Le premier Sommet de la Francophonie* s'est tenu à Paris en 1986 avec la participation de 41 pays et gouvernements. *Le troisième Sommet de Chaillot* à Paris en 1991 (avec 50 pays représentés) décide de renforcer la dimension politique et institue le *Conseil permanent de la Francophonie*, composé des représentants de chefs d'État. Dorénavant la francophonie reçoit une définition politique : elle est vue surtout comme un espace politique et économique qui intervient pour porter la voix de ses pays membres. *Le sixième Sommet* qui s'est déroulé à Cotonou (à Benin) en 1995 consacre l'affirmation politique de la communauté francophone sur la scène internationale. Dès lors se multiplient les instances qui supportent la francophonie et lui assurent une certaine visibilité internationale. Comme conséquence de ces développements institutionnels, les justifications "culturelles" de la francophonie n'occupent plus le devant de la scène dans la discussion autour de la francophonie. On ne parle plus tant des idéaux humanistes ni des droits du

tiers monde, à la place ce sont des discours politiques proclamant l'idée selon laquelle la francophonie devrait être conçue comme une vaste alliance diplomatique. En 1998, la Conférence ministérielle de Bucarest adopte l'appellation *Organisation internationale de la Francophonie (OIF)* qui se substitue au terme *L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)*. Aujourd'hui, l'OIF compte 75 pays : 56 membres et 19 observateurs.

Il faut pourtant d'emblée noter que la France n'a pas été un acteur actif dans la création d'un espace politique et économique, et cela afin d'éviter qu'elle soit accusée de néocolonialisme. Comme le constate Wolton (2006 : 22), « La francophonie n'est donc pas une création de la France, mais le résultat d'une volonté politique de ceux qui, ayant la langue française en partage, voulaient en faire un outil de solidarité ». La France ne s'est engagée de manière active que vers la fin des années 1990. La motivation primaire de la France était double : élargir son influence politique et renforcer le statut de la langue française dans le monde. Aujourd'hui la majorité des activités de l'OIF sont financées par la France.

1.3. Définition linguistique

Une définition proche du sens commun pour définir la francophonie en termes linguistiques pourrait être la suivante : l'ensemble des locuteurs de langue française, et éventuellement les littératures écrites en cette langue. Mais combien sont-ils, ces locuteurs francophones en tout ? La réponse varie en fonction des paramètres utilisés. Selon les statistiques de l'OIF de 2008, le nombre de francophones dans le monde serait de 200 millions, dont 72 millions sont de francophones partiels. Ces locuteurs se répartissent entre cinq continents différents : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Afrique, l'Océan Indien.

Calvet (1999 : 192) définit le concept de francophonie en termes de deux réalités distinctes : 1) la *Francophonie*, avec une majuscule, se référant à la réalité géopolitique discutée *supra* et 2) la *francophonie*, avec une minuscule, qui a trait à la réalité sociolinguistique dans les pays où le français joue un rôle considérable. Mais comment estimer si le rôle du français est considérable ? Une réponse évidente paraîtrait être le nombre de locuteurs. Pourtant, comme le signale Chaudenson (1991 : 13), une telle démarche se heurte à des difficultés considérables : « Une étude linguistique réelle de la francophonie supposerait une évaluation objective du nombre et du niveau des compétences des locuteurs. Or il est bien clair que de telles données n'existent pas et que les tentatives pour les déduire d'autres données empruntées, pour l'essentiel aux statistiques de l'éducation, ne peuvent avoir qu'une valeur extrêmement relative ».

Une deuxième option se base sur la prise en compte du statut de la langue française dans un pays donné. Voici une catégorisation proposée par Sanaker & al. (2006 : 22-23) :

Le français est la langue officielle et maternelle

Outre la France, la grande majorité au Québec et sur une partie du territoire de la Belgique et de la Suisse. Dans ces cas, l'estimation du nombre des francophones est relativement facile.

Le français est une langue officielle et seconde

Le français est une langue officielle seule ou avec d'autres langues dans 32 pays. C'est le cas dans la totalité des pays de l'Afrique subsaharienne. Le français y est appris à l'école et co-existe avec une langue maternelle africaine et possiblement avec plusieurs autres langues de communication. Difficultés dans le comptage des francophones dans ce cas : niveau de compétence, fréquence d'utilisation, les situations dans lesquelles le français est pratiqué.

Le français n'a pas de statut officiel, mais il est en usage

C'est le cas du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie. Le français y est toujours une langue d'usage importante. La vitalité du français dans ces pays est due à son usage dans les média et la vie culturelle, dans l'enseignement et dans les relations internationales. Du point de vue du comptage, les problèmes sont les mêmes que dans le cas précédent.

Ce type de catégorisation a le défaut d'enfermer la francophonie à l'intérieur de certains contours géographiques et d'en exclure ceux qui pratiquent le français à l'extérieur de ces frontières. Une conception qui nous semble d'autant plus intenable que nous vivons actuellement dans un monde mondialisé et numérisé. La pratique des langues, en l'occurrence du français, ne connaît plus de frontières territoriales ou géographiques. Grâce au Web 2.0., nous pouvons pratiquer des langues différentes, libérés des contraintes traditionnelles, sur des fora multiples, tels que les forums de discussion, le chat ou les différentes possibilités offertes par les média sociaux. De plus, ces nouvelles formes de communication permettent aux gens de pratiquer leur français aussi bien avec des locuteurs natifs que non-natifs, leur seul dénominateur commun étant le souci de pratiquer une langue, le français.

Une catégorisation plus ancienne, établie par Couvert (1985), basée sur les différents niveaux de maîtrise de la langue, distingue trois grandes catégories :

- 1) *les francophones de naissance ;*
- 2) *les francophones d'éducation et de culture* (exemple type : les pays francophones de l'Afrique) ;
- 3) *l'étranger traditionnel.*

Si les deux premières catégories semblent en apparence être relativement claires, on pourra se demander en quoi consiste la troisième : des pays comme la Roumanie, où la situation du français a traditionnellement été très forte, ou bien des pays de l'Europe où le français a occupé un certain statut comme langue étrangère. La troisième catégorie nous paraît d'autant plus inopérante que le statut d'une langue sur le marché linguistique mondial est loin d'être immuable.

Une autre approche, qui nous semble plus prometteuse, est celle proposée par Tétu (1997 : 87), avec des catégories qui combinent les critères de compétence et de fréquence d'usage :

Les locuteurs habituels ou réels (il s'agit des locuteurs qui ont le français comme langue maternelle ou qui la pratiquent sans problème) ;

Les locuteurs occasionnels (locuteurs pour lesquels le français est leur langue maternelle, pourtant peu pratiquée, ou bien une langue acquise, utilisée occasionnellement sans être parfaitement maîtrisée) ;

Locuteurs potentiels (locuteurs qui sont en contact avec le français sans le parler).

On peut facilement inclure dans ces catégories les apprenants et les enseignants du français, ainsi que tous les gens qui dans leur vie professionnelle pratiquent le français à des degrés variables, sans être forcément issus des régions où le français a traditionnellement occupé une place forte. Au moins, une telle approche a l'avantage d'ouvrir plutôt que fermer des portes, de passer du territoire géographique ou géopolitique au contexte de communication, et de mettre en valeur les locuteurs et leur diversité pour voir de quel français il est question et dans quels contextes.

Nous venons de parcourir trois critères pour définir la francophonie : territorial, institutionnel et linguistique. Comme le note Chaudenson (1991 : 12), la définition se fondant sur les critères linguistiques est la plus épineuse, bien que les autres critères ne soient pas univoques non plus.

Ces trois critères n'ont pas de contours clairs, au contraire ils apparaissent le plus souvent ensemble. De plus, la question de la langue se combine très souvent à celle de la culture, qui était un des éléments de base dans les propos tenus en faveur de la francophonie dans les années 60. Nous illustrons cet amalgame des critères avec la citation suivante de Tétu (1997 : 14) :

« L'espace francophone représente une réalité non exclusivement géographique ni même linguistique, mais aussi culturelle ; elle réunit ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une appartenance à la langue française ou aux cultures francophones. »

Une telle définition est paradoxale à deux égards. Tous les pays qui adhèrent à l'OIF ne remplissent pas les critères linguistique et culturel mis en avant par Tétu. Comme le signalent Baggioni et Breton (1996 : 900), « les arguments manquent pour justifier intellectuellement l'adhésion de la Bulgarie ou de l'Angola (en 1993). Seuls les critères politico-diplomatiques peuvent expliquer ces curieuses extensions de la francophonie ». Deuxièmement, Tétu souligne l'importance de la pluralité des cultures francophones (des aires culturelles) mais en même temps parle de la langue française au singulier. Pourtant, dans la réalité, la situation linguistique de ceux qui pratiquent le français au sein de la francophonie met en avant non seulement la grande variété des français possibles mais aussi la variété des situations dans lesquelles le français, ou l'une de ses variantes, est utilisé. De plus, le français est le plus souvent en concurrence avec d'autres langues ou variétés linguistiques (l'anglais, l'allemand, l'italien, l'arabe, le wolof...). Si l'on part d'un français unique, cela implique une norme unique qui ne peut être qu'une norme abstraite pour la plupart des locuteurs francophones.

En complément des définitions présentées dans cette partie, nous aimerions terminer par la citation suivante de Provenzano (2006 : 16), qui nous semble capter parfaitement bien une partie de ce qu'est la francophonie :

« La francophonie est précisément l'ensemble des rhétoriques, des idéologies, des concepts, des représentations mis en place pour rendre compte de la communauté des usagers et des usages de la langue française ; cette définition recouvre également les usages sociaux de ces rhétoriques, idéologies, concepts ou représentations ».

2. Le contexte hexagonal

Comme nous l'avons vu, en parlant du monde de la francophonie, on met souvent l'accent sur ce que les différents espaces francophones ont en commun : la langue française et les formes qu'elle prend d'un espace à l'autre au contact des autres langues qui y sont parlées. À l'inverse, en parlant de la situation linguistique de la France métropolitaine, il nous semble indispensable de montrer qu'au-delà des variétés de français qui s'y parlent, on y trouve également d'autres langues, des langues à part entière, et que dans l'Hexagone aussi, le bilinguisme est plus fréquent qu'on ne le pense.

La France est un pays qui n'a qu'une langue nationale : le français. Cependant, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la France est loin d'être un territoire monolingue. Si l'on regarde les statistiques², on voit qu'en France on parle, certes, tout d'abord le français, sous ses formes standard ou dialectales, mais on y parle également plusieurs langues régionales (le breton, le basque, le corse, l'occitan, l'allemand...) ainsi qu'un grand nombre de langues venues d'ailleurs, celles de l'immigration (l'arabe, le portugais, l'italien, le polonais...).

Quelle est l'histoire de cette grande variété linguistique cohabitant généralement discrètement ou parfois violemment à l'intérieur de la France hexagonale et quelles en sont les conséquences ? Mais aussi, que devient cette diversité dans le contexte actuel, européanisé et globalisé ?

2.1. *Un parler qui en cache d'autres*

Les parlers de la France métropolitaine sont divers et variés. La langue française elle-même n'est pas parlée de la même manière aux quatre coins de l'Hexagone : les accents varient d'une région à l'autre, le vocabulaire est également plus ou moins spécifique aux dialectes régionaux, et il y a des structures de la langue qui ne sont utilisées que localement.

Historiquement, l'unification de la France a toujours été liée à la langue française et une vraie lutte a été menée contre les langues régionales, qui étaient généralement vues comme une menace pour la souveraineté et pour l'unité de l'État. Plus près de nous, la migration de la population vers les villes a contribué à l'uniformisation linguistique des populations.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces dialectes du français et langues régionales ? Les dialectes sont toujours très présents, notamment les accents pouvant varier parfois assez fortement d'une région à l'autre. Selon une idée communément répandue, le français le plus pur, ou le plus neutre pour ce qui est de l'accent, est parlé dans l'ouest de la France, en Touraine.

Quant aux langues régionales, le corse, le basque et le breton continuent à porter des identités qui se disent régionales avant même d'être françaises, et les mouvements séparatistes, indépendantistes sont loin d'être éteints. En revanche, l'occitan, au sud, l'allemand, en Alsace et le flamand, au nord, s'affirment avec moins de violence. Dans ces régions où l'on parle d'autres langues en parallèle du français, il existe des écoles avec un enseignement dans les langues régionales. C'est notamment le

² Voir notamment les rapports suivants de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP830.pdf ; http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/immfra05f.PDF ; http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=2&ref_id=5754.

cas des écoles Diwan, dans une Bretagne où le nombre des locuteurs de breton est de moins en moins élevé, car tous les jeunes ne le parlent plus.

Mais il ne faut pas nécessairement parcourir des centaines de kilomètres, d'une région à l'autre, pour rencontrer des parlers différents. Les facteurs tels l'âge, l'origine, le milieu social ou professionnel jouent également et il suffit, pour observer la variété du français parlé en France, de parcourir les rues de quelque grande ville ou simplement d'utiliser les transports en commun. Les jeunes Français ne parlent pas la langue de la même manière que leurs parents, et les couches aisées de la population emploient une langue différente des couches défavorisées. Puis il y a les différentes origines des gens, quels que soient leur âge ou condition sociale. Dans une ligne de bus d'une ville française, on pourrait entendre, tout à la fois, un groupe de jeunes parlant un français argotique, un couple franco-espagnol parlant indifféremment l'espagnol ou le français, deux femmes parlant tantôt le français avec un accent marocain et parsemé de mots arabes, tantôt l'arabe parsemé de mots français, deux vieilles femmes s'attachant à parler un français châtié, une femme parlant au téléphone dans une langue africaine ; bref, des français d'un niveau très varié, et plein d'autres langues.

On peut donc voir qu'au-delà de sa forme normée que l'on prend habituellement comme repère (dans l'enseignement des langues, notamment), la langue française se décline en réalité en divers dialectes, et que par ailleurs, elle occulte un grand nombre de langues (régionales ou de l'immigration) qui sont également parlées sur le territoire de la France actuellement. Peut-être le contexte européen, qui encourage une nouvelle forme de régionalisation, contribuera-t-il avec le temps à donner davantage de visibilité aux langues régionales.

2.2. *La norme*

Le français moderne, c'est-à-dire le français avec la structure qu'on lui connaît aujourd'hui, était déjà formé au XVII^e siècle. C'est au début de ce siècle que le cardinal de Richelieu encourage la création d'une société ayant comme préoccupation principale la pureté de la langue française : c'est ainsi que naît en 1635 *l'Académie française*, dont le principal objectif est de veiller sur la langue française, en rédigeant notamment un dictionnaire qui fixe l'usage de la langue et en élaborant des recommandations quant au bon usage de celle-ci. De nos jours encore, c'est l'Académie qui décide de ce qui doit être gardé et de ce qui doit évoluer dans la langue française, bien qu'il existe par ailleurs d'autres instances chargées de s'occuper de l'évolution de la langue française (notamment le *Conseil supérieur de la langue française*, CSLF).

Le discours de l'Académie française sur la langue française critique les expressions fautives et encourage les formes correctes à tout prix (« on dit... » / « on ne dit pas... »), même lorsque l'évolution de la langue est telle que les fautes elles-mêmes sont devenues la règle. Ainsi, pour la négation *ne* et pour les mots superlatifs *super*, *hyper*, *méga*, on peut lire les suivantes mises en garde :

Ne : Rappelons que le français use, dans les phrases négatives, de l'adverbe de négation *ne* qu'accompagnent *pas*, *point*, *guère*, *jamais*, etc. On néglige trop souvent de faire entendre l'adverbe *ne*, en faisant de *pas* l'unique marque de négation : *Je veux pas, je sais pas*.

Cette habitude, répandue dans le langage parlé, est une véritable faute.

Superlatifs : L'habitude s'est développée, à l'imitation des emplois familiers de l'anglo-américain, d'employer, pour exprimer son enthousiasme ou son admiration, des abréviations comme *super*, *hyper*, *génial*, *méga*, *géant* (ou son équivalent anglais *great*). Les publicitaires accolent les mots anglais *top* et *must* à tous les produits qu'ils vantent.

Cette accumulation de tournures exclamatives et d'abréviations est tout à fait contraire à l'esprit de précision de la langue française. Le bon usage veut qu'on fasse appel à des superlatifs comme très beau, très bien, le meilleur, le plus grand, etc., à des adjectifs comme incomparable, inégalable, etc., ou que l'on ait recours aux mots d'*excellence*, d'*exception*, de perfection et aux adjectifs correspondants.

Cette norme portée par l'Académie française et par les grammaires est également celle que l'on favorise, voire que l'on impose, dans les écoles : l'institution scolaire a aussi comme résultat d'uniformiser les manières de parler et de penser. Dans les espaces francophones, la norme que l'on suivait habituellement était celle décidée en France. Aujourd'hui, l'éclatement du centre qu'était jusqu'à maintenant la France métropolitaine et l'apparition d'une multiplicité de centres, où l'on parle des dialectes particuliers du français, coïncident avec un contexte mondial qui privilégie de plus en plus l'usage efficace de la langue et réduit l'importance de ce que serait l'usage correct. Il sera sans doute intéressant de voir quelle sera l'évolution du français dans ce contexte.

2.3. *La langue française en tant qu'institution*

On peut analyser les langues en donnant la priorité au fait qu'elles sont la conséquence d'actes et de choix socio-politiques. Balibar (1985) parle de « l'institution de la langue française », en donnant un double sens au terme d'institution : processus de formation de la langue et structure sociale instituée au sein d'un État. La deuxième acception du terme *institution* se définit plus précisément comme un « organisme public ou privé, [un] régime légal ou social, établi pour répondre à quelque besoin déterminé d'une société donnée » (TLFi). Cela implique, d'une part, l'ensemble des lois ou des coutumes à la base de l'institution et, d'autre part, la transmission de génération en génération, c'est-à-dire une certaine stabilité dans le temps, une continuité, malgré les éventuelles modifications liées aux besoins de chaque génération. Cette comparaison de la langue à une institution sociale permet de mettre en relief le fait que la langue française parlée actuellement sur le territoire de la France et ailleurs dans le monde n'est pas une langue qui s'est développée d'elle-même, au gré du hasard, mais qu'elle a été instituée par les hommes, qui ont eu à un moment donné la volonté de favoriser son développement plutôt que celui d'une autre langue concurrente. Pour cette raison, on ne doit pas détacher la langue française du contexte historique et politique qui l'a favorisée.

Selon Balibar, il y aurait trois moments majeurs fondateurs de la langue française : 1) les *Serments de Strasbourg* de 842, qui est le premier texte officiel où on emploie le français, 2) la période de la Révolution française, s'étendant de 1789 à 1795, et 3) la démocratisation de l'école primaire qui a eu lieu dans les années 1880. Écrits en latin, les *Serments de Strasbourg* font également usage du français et du germanique pour citer les serments prononcés par les petits-fils de Charlemagne, qui allaient par la suite se partager l'empire carolingien. Quant à la Révolution française, en changeant le principe de souveraineté nationale (le régime monarchique est remplacé par un régime républicain), elle modifie en même temps le statut du français : de langue de l'État (c'est-à-dire du royaume), le français devient la langue du peuple, de tous les citoyens. Pour cette raison, les républicains considèrent qu'il est impératif que chaque petit Français apprenne à lire et à écrire : durant cette période, au nom de l'égalité et de la démocratisation de la langue, au nom de la République récemment instaurée, on interdit l'utilisation des autres langues, qui représentent aux

yeux des révolutionnaires une menace pour l'unité de la jeune république. En tant que langue de la République, le français est vu comme étant à la fois un moyen d'abolir les inégalités sociales et un moyen d'unification de l'ensemble des régions.

Enfin, l'autre moment marquant dans l'institutionnalisation de la langue française se situe à la fin du XIXe siècle, lorsque le gouvernement de l'époque met en place une politique de démocratisation de l'école : l'école primaire devient obligatoire, on forme des instituteurs et institutrices dans les écoles normales, le français est imposé comme langue de l'instruction, on élabore des manuels de français élémentaire, conçus pour être accessibles à tous les élèves, quelle que soit leur langue régionale. À partir de 1882, année où l'école obligatoire, gratuite et laïque avait été instaurée, il a fallu à peine une dizaine d'années pour atteindre la scolarisation de la totalité des enfants du pays. Le rôle de l'école dans ce temps-là était à la fois d'instruire les jeunes élèves et de les former en tant que futurs citoyens de la République ; l'instruction y était sévère et l'utilisation des dialectes était strictement interdite à l'école.

L'État s'est toujours appuyé sur la langue pour sa fondation et son unité, et les choses en sont toujours là, même à l'époque actuelle. Dans ce cas, peut-on imaginer que le futur acte fondateur de la langue française soit une ouverture vers la variété des français parlés dans le monde, et peut-être aussi vers les langues régionales et de l'immigration parlées dans l'Hexagone ?

2.4. Derrière la langue, des identités

Autrefois, la présence sur le territoire de la France de langues minoritaires, régionales ou de l'immigration, et de communautés qui les parlent était perçue comme une menace pour l'intégrité linguistique et culturelle du français et de la France.

Paradoxalement, aujourd'hui encore, à l'heure de la globalisation, cette attitude persiste. Ainsi, en 2007, le nouveau Président de la République Nicolas Sarkozy a mis en place un « Ministère de l'immigration et de l'identité nationale » qui allait être à l'origine du très controversé « grand débat sur l'identité nationale » lancé en novembre 2009. Pendant trois mois, tous ceux qui se sentaient concernés – Français ou pas – étaient invités à se rendre sur le site web spécialement créé pour ce débat et à répondre à la question « Pour vous qu'est-ce qu'être Français ? ». On visait probablement à aboutir à une définition qui tienne pour l'ensemble des citoyens de la France, mais la variété des réponses témoigne de l'impossibilité d'une telle tâche : « Être français, c'est crier à pleins poumons : Vive la France !!! » ; « Être français c'est être hypocrite, défaitiste, gréviste et se plaindre tout le temps de tout et de n'importe quoi, de n'être content de rien » ; « Être français, c'est aimer le camembert, même si ça sent mauvais. » ; « On s'en fout de savoir ce qu'est être Français. Ce qui m'importe aujourd'hui, c'est d'arrêter de bouffer des pâtes 5 fois par semaine. » ; « Je ne suis pas Français, je suis Breton... C'est ça mon identité nationale. Ma nation, c'est la Bretagne, ma langue le breton, Nantes est la capitale de mon pays »³.

Un tel débat ne pouvait manquer de faire entendre les voix de ceux qui sont hostiles à l'idée d'une identité française uniforme, ne laissant pas beaucoup de place aux variations régionales ou de toute

³ Voir l'article « A quoi ressemble le grand débat sur l'identité nationale? » du 04/11/2009, dans *l'Express* : http://www.lexpress.fr/actualite/politique/a-quoi-ressemble-le-grand-debat-sur-l-identite-nationale_826237.html

autre nature. Néanmoins, la question reste ouverte de savoir dans quelle mesure les langues régionales et les appartenances régionales ou communautaires menacent l'intégrité de la langue française et de ces valeurs qui seraient spécifiques à la France.

En attendant, l'État français continue à mener une politique prudente face à ces questions. Pour prendre un autre exemple, si la France a bien signé la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* en 1999, cette charte n'a toujours pas été ratifiée à ce jour. La raison que l'on invoque est que la Constitution française prévoit que « La langue de la République est le français » (article 2). Et pourtant, depuis 2008, elle prévoit également que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (article 75-1). Or, si l'on prend en compte également les départements d'outre-mer, il y a, selon le linguiste Bernard Cerquiglini, plus de 75 langues régionales ou minoritaires parlées sur le territoire français.

2.5. *Inquiétudes*

Les nouvelles inventions et réalités entrent souvent dans la langue française sous leur forme anglicisée, forme dans laquelle ces réalités ont été données au public mondial. Certains y voient la preuve de l'impérialisme du monde anglo-américain, qui est accusé de tuer l'esprit des langues qui le subissent. En France, on assiste à une vraie lutte des puristes contre la domination linguistique de l'anglais, se révoltant avant tout contre le nombre trop grand d'emprunts faits à l'anglais à l'heure actuelle, mais aussi, par exemple, contre le fait que les grandes entreprises de France puissent imposer l'anglais à leur personnel. On va jusqu'à considérer que la langue française est menacée, pourtant langue de communication internationale elle-même.

Selon Hagège (1987), les anglicismes contre lesquels se battent les puristes et les académiciens, sont les mots empruntés à l'anglais dont on peut encore identifier l'identité, des mots comme *jogging*, *best-seller*, *mail*, etc. Mais même si la langue française comprend de plus en plus d'anglicismes, il y a un nombre considérable d'anciens anglicismes qui ont été intégrés à la langue, de manière qu'on ne pense plus à leur origine : *filmer*, *flasher*, *lister*, *privatiser*, *stresser*. De plus, si l'orthographe d'origine est conservée, la prononciation est différente, adaptée au phonétisme du français : par exemple, *flirt*, *puzzle* et *people* se prononcent avec un 'œ'.

La langue est, comme on le voit, l'un des domaines où la vieille rivalité entre l'Angleterre et la France est encore perceptible, même dans un monde globalisé. Pourtant, la bataille est à la fois gagnée et perdue par les deux parties. Indéniablement, le français emprunte de plus en plus de mots à l'anglais. Même si une partie de ces emprunts tombent en désuétude puis disparaissent, il y a une autre partie qui est petit à petit intégrée dans la langue, phonétiquement, morphologiquement, syntaxiquement, de manière qu'on ne les perçoit même plus comme étant des mots d'origine étrangère. D'un autre côté, l'anglais est marqué de manière définitive par les emprunts faits à la langue française après la conquête normande de 1066, plus de la moitié des mots de l'anglais étant d'origine française.

Sans cette rivalité et sans le sentiment national étroitement lié à la "langue de la nation" chez les Français, on pourrait voir d'un autre œil les liens qui se tissent de cette manière entre les langues. Pour ne donner que quelques exemples, le mot français *pedigree* (prononcé 'pédigré' ou 'pédigri') est bien un anglicisme, mais encore faut-il savoir que le mot anglais *pedigree* vient lui-même du

français *pied de grue*. De manière similaire, le mot français *stress* vient de l'anglais *distress* qui vient à son tour du mot français *détresse*. Prenons encore cet exemple anecdotique (Encrevé 1996 : 173) d'une inscription bilingue indiquant les toilettes au Canada : *toilet* en anglais (mot d'origine française) et *W.C.* en français (ou *water-closet*, mot d'origine anglaise)...

Quelle conclusion en tirer ? L'hégémonie de l'anglais que certains dénoncent violemment serait-elle un facteur d'appauvrissement du français ? Il est indéniable que des langues dominantes (y compris le français) peuvent être la cause de la disparition de langues plus petites qu'elles ont dominées. L'impérialisme linguistique du français langue de colonisation et dominante serait-il en train d'être évincé et le français est-il en train de devenir langue dominée, au même titre que les langues des pays africains qu'elle a dominés autrefois ? Serait-il en train de perdre son statut de langue de communication à un niveau mondial ? Ou bien, au contraire, faut-il voir, derrière les emprunts qui se font d'une langue à l'autre dans le contexte actuel, un dialogue des langues qui, sans en altérer l'esprit, permettra une intercompréhension accrue dans des contextes de plus en plus variés ?

3. Le contexte global

Si l'on accepte de considérer la France comme étant le centre de la francophonie – situation qui sera certainement amenée à évoluer dans le contexte mondial actuel – on peut identifier quatre types de zones francophones, qui entretiennent avec la France des rapports différents géographiquement mais aussi historiquement : des zones de proximité (c'est le cas de la Belgique wallonne et de la Suisse romande), des zones de dispersion (c'est le cas du Québec, où le français se développe dorénavant indépendamment de celui de France), les espaces de la colonisation (le Maghreb ou les Antilles, par exemple), et enfin, des espaces de diffusion (notamment des pays d'Europe centrale et de l'Est, ou encore la Russie, où le français est ou était une « langue de culture », souvent la langue des élites).

L'utilisation du français diffère largement d'une zone à l'autre, comme nous l'avons vu plus haut (voir partie 1.3.). Mais cette variation n'est pas uniquement liée à tel ou tel espace francophone, car elle dépend très largement des contextes sociaux et professionnels d'emploi de la langue. C'est ce que nous allons illustrer dans ce qui suit.

3.1. *Le français langue d'expression littéraire*

En tant que langue parlée sur les cinq continents, le français se trouve être la langue d'expression de nombreux écrivains issus de territoires autres que la France métropolitaine, que ces territoires appartiennent ou non à la France. Pour désigner l'ensemble de cette littérature d'expression française produite hors de France, ou encore sur le territoire de la France mais par des écrivains d'origine étrangère, on utilise habituellement le terme de *littérature francophone*. Or, comme l'étendue et la variété de cette littérature sont considérables, on utilise aussi le pluriel *littératures francophones*, qui permet de nuancer en fonction des différentes zones géographiques : la Belgique et la Suisse, le Québec, le Maghreb, l'Afrique noire, la Caraïbe, l'Europe centrale et de l'Est, etc. À ces zones, il faut ajouter la France métropolitaine elle-même, dans la mesure où elle est la terre d'élection de nombreux écrivains d'origine étrangère.

3.1.1 Vers la littérature-monde en français

Mais voilà qu'à l'heure actuelle les expressions *littératures francophones* et *écrivain francophone* sont largement remises en question par les écrivains que l'on désigne ainsi, qui considèrent que ces termes ne font que souligner le fait que leur littérature est subordonnée à la littérature française, c'est-à-dire à la littérature de France métropolitaine. Et pour cause. L'Hexagone a toujours été considéré comme étant le centre du monde francophone, et la littérature écrite en français par des écrivains d'autres origines a toujours été plus ou moins perçue comme une littérature périphérique, celle du rayonnement de la littérature franco-française. Dans cette perspective, la littérature francophone serait tout ce qui gravite autour de la littérature française, sans vraiment en faire partie ; elle serait ainsi automatiquement et injustement reléguée à une seconde place, rappelant par ailleurs les anciens rapports du temps de la colonisation.

En fait, la remise en question de ces termes correspond à la dénonciation d'une double injustice : la subordination des littératures de la périphérie à celle du centre que nous venons de nommer, mais aussi une catégorisation très inégale des écrivains. Pour ne donner que quelques exemples, le poète guadeloupéen Saint-John Perse (1887-1975) est rangé parmi les écrivains de la littérature française et Aimé Césaire (1913-2008), le poète de la « négritude », homme politique et écrivain issu de la Martinique, peut éventuellement être considéré comme étant un écrivain français ; en revanche, les martiniquais Édouard Glissant (1928-2011) et Patrick Chamoiseau (né en 1953) sont classés dans la catégorie des écrivains francophones, alors même qu'ils sont issus d'un département d'outre-mer. Les écrivains Tahar Ben Jelloun (né en 1944), d'origine marocaine, et Amin Maalouf (né en 1949), d'origine Libanaise, appartiennent à la littérature francophone, tandis que l'irlandais Samuel Beckett (1906-1989) et le roumain Eugène Ionesco (1909-1994) sont des écrivains français à part entière.

Dans un article paru dans *Le monde diplomatique* en mai 2007, l'écrivain Tahar Ben Jelloun se joint au débat sur la littérature francophone lancé par le manifeste *Pour une « littérature-monde »*, qui venait d'être publié et dont il est un des signataires (voir partie 1.1). Il met en avant l'illusion qui enveloppe le concept de francophonie, et donc de littérature francophone. Accusant la francophonie de s'appuyer sur la langue française afin de construire une aire politique taillée sur mesure pour des intérêts qui ne sont pas sans rappeler un passé colonial, Ben Jelloun souligne l'idée que la langue est avant tout le lieu d'une liberté, laissant ainsi entendre que le lien avec la sphère politique est plutôt artificiel : « une langue a ceci de particulier : c'est une immense maison aux portes et fenêtres sans cadres, ouvertes en permanence sur l'univers ; c'est un pays sans frontières, sans police, sans État, sans prisons. La langue n'appartient à personne en particulier ».

À la lumière de ces affirmations, on comprend aisément qu'actuellement, ce qui importe, ce n'est pas de savoir comment on devrait définir « les littératures francophones », ni même de rendre compte de la variété des variables qui interviennent dans l'ensemble de telles littératures, variables géographiques et temporelles, politiques et sociales, etc. Tout simplement parce qu'une telle catégorisation n'est ni nécessaire, ni suffisante, ni souhaitable. Au contraire, puisque les écrivains dits « francophones » deviennent des écrivains de la « littérature-monde » en français, ce qui importe, c'est d'abolir les frontières qui avaient été dressées entre littératures. Dans ce cas, ce qu'il

nous reste encore à explorer, une fois toutes les autres variables effacées, c'est le rapport de l'écrivain à sa langue d'expression, qui devient le seul élément fédérateur de toute une littérature.

3.1.2 Le rapport de l'écrivain à sa langue d'expression

Qu'est-ce qui fait que quelqu'un choisit à un moment donné d'écrire dans une langue autre que sa langue maternelle ? Et en cas de bilinguisme, qu'est-ce qui fait que l'écrivain préfère l'une ou l'autre langue ? Ou encore, lorsque l'écrivain qui ne vit pas dans un pays où on parle le français adopte tout de même cette langue pour écrire ses œuvres, pourquoi le fait-il ? Certes, la réponse n'est pas unique, et les variables abolies par la « littérature-monde » interviennent inmanquablement. Sans entrer ici dans les débats qui touchent à la notion de langue maternelle, nous nous limiterons à montrer à quel point la question peut recevoir des réponses variées.

Si nous regardons du côté de la littérature écrite en Afrique, toute une série d'écrivains ont préféré écrire leurs œuvres dans la langue des conquérants, acceptant l'idée que cette langue, qui n'était pas parlée dans les familles mais était uniquement enseignée dans les écoles et utilisée dans l'administration, était une langue plus civilisée, plus riche, plus noble. Il y a eu tout un courant réaliste dans ces anciennes colonies, qui visait à valoriser les traditions et la vie dans ces contrées, mais cela, dans la langue française la plus pure qui soit. Dans ce cas, d'une certaine manière, le choix de la langue française est également le choix d'une appartenance à une France, pourtant colonisatrice, vue comme étant supérieure d'une certaine manière. Car la langue est symbole d'appartenance, et elle peut contribuer à fonder une appartenance.

L'amour pour la langue française, vue souvent comme la « langue de culture » n'a pas disparu d'ailleurs. Nous le retrouvons chez des écrivains comme François Cheng, arrivé de Chine pour s'installer en France dans sa jeunesse, ou chez Andreï Makine, d'origine russe et vivant également en France. Ce dernier, ayant appris le français dès sa jeunesse, dans son pays natal, se dit très attaché à la langue riche et nuancée qu'est le français pour lui.

Mais ce n'est pas toujours la richesse de la langue française qui attire. Lorsque Beckett choisit d'écrire ses pièces de théâtre en français, il le fait avec la conscience que cette langue qui n'est pas la sienne ne lui permet pas d'exprimer autant de choses que l'anglais ; l'impossibilité d'embellir le texte qu'il écrit, l'appauvrissement de l'expression lui semblent l'aider à fuir les lieux-communs, mais aussi à mieux donner forme à l'univers absurde qu'il vise à créer dans ses pièces de théâtre. Ce ne sont donc pas les capacités d'expression de la langue française qui motivent Beckett à opter pour cette langue ; bien au contraire, il est intéressé justement par les limites que lui impose cette langue, par la manière dont cela l'oblige à restreindre son expression.

Quant aux écrivains contemporains, ils semblent mettre l'accent de plus en plus sur le fait que la langue dans laquelle ils s'expriment est avant tout la leur, leur idiome bien personnel ; si cet idiome appartient par ailleurs à une langue bien particulière (l'anglais, le français, etc.), ce n'est qu'un concours de circonstances lié à l'histoire personnelle de l'écrivain, avec tout ce qu'elle englobe : l'Histoire, l'origine familiale, les déplacements dans le monde, etc. Car, si la langue est un outil pour l'écrivain, elle est également un point d'aboutissement ; nombreux sont les écrivains qui parlent de la langue dans laquelle ils écrivent comme d'une langue indépendante de telle ou telle

langue particulière : une expression personnelle qui transcende la langue à l'intérieur de laquelle ils écrivent.

D'autres attitudes, souvent justifiées par le bilinguisme ou le plurilinguisme des écrivains, consistent à mettre l'accent sur l'histoire racontée plutôt que sur la langue dans laquelle elle est racontée (c'est notamment l'avis de la canadienne Nancy Huston), ou encore à refuser d'être enfermé(e) dans une langue particulière (c'est le cas de l'écrivaine Anna Moï, d'origine vietnamienne et plurilingue, parlant six langues).

Il faut également prendre en compte le fait qu'à l'heure actuelle, le monde de l'édition ainsi que les nouveaux médias jouent un rôle non négligeable, car écrire dans une langue de communication internationale telle l'anglais, le français ou l'espagnol ouvre l'accès à un public toujours plus large et à une meilleure diffusion. Parfois aussi, le français représente un terrain de liberté pour des écrivains qui sont censurés ou menacés dans leur pays et dans leur propre langue.

3.2. *Le français lingua franca*

Depuis le début des temps, les individus ont dû trouver des moyens de communiquer ensemble lorsqu'ils ne partageaient pas de langue. C'est ce que, notamment, les *lingua francas*⁴ ont permis pour, entre autres, faire du commerce, débattre, s'aimer, se détester. Une lingua franca se définit *a minima* comme « une langue de contact entre individus qui ne partagent ni une langue maternelle ni une culture nationale commune » (Firth 1990). Dans notre histoire, de nombreuses langues ont servi de lingua francas à large échelle : le latin, le chinois, l'espagnol, l'arabe, le français, l'anglais et les langues artificielles telles que l'espéranto. Elder et Davies (2006 : 282) ont identifié trois types de contextes d'utilisation de lingua francas :

- 1) L'un des locuteurs est non-natif ;
- 2) Tous les interlocuteurs sont non-natifs de la langue utilisée pour communiquer et ne partagent pas la même langue première ;
- 3) Tous les interlocuteurs sont non-natifs et partagent la même langue première.

On peut affirmer sans trop généraliser que nous avons été d'une façon ou d'une autre tous/toutes dans ce type de situation.

Quand on pense actuellement aux lingua francas, la langue anglaise vient directement à l'esprit. En effet, c'est la langue étrangère la plus apprise au monde et qu'on utilise le plus pour communiquer dès que l'on dépasse une frontière nationale. On peut également l'utiliser dans son propre pays parfois. Mais, dans nos sociétés globalisées, l'utilisation de langues véhiculaires (langues de communication) autres que l'anglais est fréquente. Ainsi, deux immigrants en Finlande, qui apprennent le finnois, peuvent être amenés à communiquer dans cette langue. Aucun chiffre officiel n'est disponible car cette véhicularité est souvent informelle et invisible – c'est-à-dire établie entre des individus avant tout, plutôt que des groupes ou « communautés ». On peut à nouveau affirmer sans trop se tromper que toute langue est potentiellement une lingua franca. Par l'influence

⁴ Le terme *lingua franca* désigne à l'origine la langue Franque, une langue de contact que l'on parlait du Moyen Âge à l'époque moderne dans le bassin méditerranéen.

historique de la France, la langue française a joué et joue souvent ce rôle dans des contextes officiels (diplomatie, arts, sports, etc.) mais aussi informels.

Si l'on se penche à présent sur les chiffres officiels pour le français, on observe que le Français Lingua Franca (FLF désormais) serait potentiellement le type de français le plus pratiqué dans le monde. C'est-à-dire qu'il y aurait plus de situations de rencontres entre « non-natifs », à travers le français, que de rencontres entre natifs. Regardons pour cela les chiffres donnés par l'OIF. D'après les statistiques de 2010, la Francophonie « politique » et « officielle » représente environ 890 millions d'habitants dans 79 états dont 19 pays observateurs. Parmi ces populations (qui ne sont pas forcément francophones), il y aurait environ 150 millions de « francophones réels » selon le rapport et un peu plus de 70 millions de francophones occasionnels, donc, en tout, moins de la moitié des membres de la Francophonie. Selon les statistiques il y aurait dans le monde 153 millions (dont 51,3 millions en Afrique) de francisants et d'apprenants de français qui ont appris ou apprennent le français pour communiquer avec les étrangers. Très souvent, ces francisants ou apprenants de Français Langue Étrangère/Seconde sont amenés à travailler, parler, etc. avec d'autres non-natifs dans les classes de langues, physiques comme virtuelles, qu'ils soient des enseignants ou d'autres apprenants.

Passons à présent en revue quelques contextes où le FLF est utilisé – la liste est loin d'être exhaustive ! Commençons par le cas des pays « hyper- » plurilingues d'Afrique où on a souvent recours à une lingua franca pour communiquer avec son voisin (e.g. le Sénégal, l'Algérie, le Maroc, etc ; voir partie 1.3.). D'ailleurs quand certains immigrés issus de pays dits francophones africains arrivent en Finlande, ils se doivent d'utiliser le français lingua franca avec les individus qu'ils rencontrent, car cette langue est souvent la langue la plus forte pour eux.

Dans les contextes universitaires mondiaux, de nombreux cours sont donnés, des mémoires et des thèses de doctorat sont soutenus en français dans des pays non-francophones. L'enseignement-apprentissage du français est un lieu de véhicularité par excellence, car très souvent les apprenants et leurs professeurs partagent la même langue maternelle mais utilisent le français dont aucun n'est natif pour interagir en classe, à l'écrit comme à l'oral. Lorsque les étudiants vont étudier dans un pays francophone, ils utilisent souvent aussi le français lingua franca avec les autres étudiants étrangers. Enfin, pour les chercheurs ou les enseignants de français, il est assez courant d'avoir recours au FLF durant des séminaires ou conférences internationales.

Prenons encore le cas des relations intimes. À nouveau, il nous est impossible de dire combien d'individus engagés dans des relations amicales ou amoureuses utilisent le FLF mais on peut émettre l'hypothèse qu'il y en a un certain nombre dans les pays francophones mais aussi ailleurs. Dans son ouvrage sur les couples interculturels, Dervin (2011) examine le cas d'un couple finno-africain qui utilise le FLF en Finlande. Pour les membres du couple, le français leur permet de vivre une relation « normale » et, comme ils l'affirment, plus « égale » car ce n'est pas leur langue maternelle et donc cela diminue la hiérarchie entre eux. Ils expliquent également qu'ils jouent souvent avec la langue et qu'ils la transforment comme ils veulent : en la mélangeant avec d'autres langues et en inventant leurs propres mots. Le FLF est devenu ainsi pour eux « notre français à nous ». Pourtant, ils font aussi attention à bien prononcer les mots « à la française » et à « ne pas faire trop de fautes ». Dans le dialogue ci-dessous, ils expliquent cela :

L : souvent on est pas d'accord sur les mots par exemple on utilise beaucoup le dictionnaire Le Petit Robert

I : alors vous êtes pas d'accord sur les sens des mots ?

L : sur les sens « non ça se prononce pas comme ça » « si ça se prononce comme ça » « c'est comme ça ».

3.3. Le rapport à la langue française : les Finlandais dans un lieu de travail multilingue

Dans cette section⁵, nous étudions le rapport des Finlandais à la langue française et au multilinguisme dans un contexte tout à fait spécifique, notamment dans un lieu de travail international et multilingue. Le CERN⁶, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, est situé à la frontière suisse et française, dans une ville francophone, Genève. C'est l'un des plus grands laboratoires scientifiques du monde : plus de 2 500 personnes travaillent sur place, et plus de 8 000 experts participent aux activités du CERN dans le monde entier. La Finlande, comme d'autres pays membres, est responsable du fonctionnement des expérimentations scientifiques. Ainsi, plusieurs Finlandais, experts en physique nucléaire et en science informatique, travaillent au sein des départements et des équipes de recherche pendant des périodes plus ou moins longues. Notre analyse se base sur les interviews de quelques experts.

Pour commencer, nous discutons de la situation linguistique du point de vue organisationnel. La langue principale des activités scientifiques du CERN est l'anglais, mais la deuxième langue est le français, surtout pour le personnel administratif et technique. Cela s'explique par le fait que le centre de recherche est situé dans la partie francophone de la Suisse et qu'une bonne partie du personnel administratif et technique est recruté localement. Or, la répartition organisationnelle de ces deux langues n'est pas catégorique, et l'utilisation des langues varie dans la vie quotidienne. Dans les situations de communication entre des gens d'origine différente, le choix de la langue ne se fait pas uniquement selon la langue principale de l'organisation ou selon sa situation géographique. Donc, il est plus pertinent de se pencher sur la nature multilingue des contacts entre les gens. Quelles sont les langues que les experts finlandais utilisent au travail et pour quelles fins ? Quelle est leur attitude vis-à-vis de leur utilisation d'une certaine langue ? Les réponses à ces questions révèlent naturellement des représentations linguistiques qui sont individuelles et basées sur des expériences personnelles. Elles nous donnent cependant une information précieuse sur la communication multilingue.

Dans des situations interculturelles, on a très souvent besoin d'une langue commune, d'une *lingua franca*. L'anglais *lingua franca* (ou *English as lingua franca*, ELF) réfère à l'anglais utilisé par des locuteurs non natifs dont le statut n'est pas considéré comme celui d'apprenant, mais comme celui d'acteur dans des contextes d'utilisation différents. (Mauranen 2003) Les experts finlandais mentionnent qu'ils utilisent l'anglais dans toute sorte de situations de communication au travail, avec leurs collègues, et dans un contexte de communication médiée par ordinateur (par exemple, courriel ou vidéoconférence), avec leurs collaborateurs partout dans le monde. Leur attitude à l'égard de l'anglais est neutre ou positive : ils trouvent qu'il est facile de parler anglais et qu'ils ont des capacités linguistiques largement suffisantes pour utiliser cette langue dans des contextes

⁵ Cette section est basée sur Johansson (2011). Les exemples sont traduits du finnois.

⁶ Voir www.CERN.ch et <http://public.web.cern.ch/public/Welcome-fr.html>.

différents. Ils sont pourtant très conscients de leur façon de parler comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

La première chose qu'on apprend ici, c'est qu'on doit apprendre à comprendre des accents des collègues. Au début, il est difficile de comprendre l'anglais parlé par des Russes et des Français par exemple.

Dans la vie quotidienne, l'anglais, le finnois et le français sont utilisés. Ils parlent usuellement finnois au sein des équipes de recherche qui sont constituées presque uniquement de chercheurs finlandais. Ils ont aussi des contacts fréquents avec des entreprises et des organisations de financement finlandaises. En ce qui concerne le français, la plupart des situations d'utilisation sont orales. Leur attitude envers le français est contradictoire : d'une part, les experts considèrent qu'il n'est pas nécessaire de pouvoir parler le français, d'autre part, ils reconnaissent que s'ils étaient capables de le parler, ils le feraient. Malgré leur étude approfondie du français, certains chercheurs considèrent que son utilisation est trop exigeante. Dans le lieu de travail, cela conduit à des stratégies d'évitement : « On peut bien travailler ici des années sans apprendre proprement parler le français », dit l'un des chercheurs. D'autres, pourtant, considèrent comme un atout de pouvoir parler le français au travail :

[...] je suis obligé [d'utiliser le français dans plusieurs situations]. On peut bien sûr se débrouiller en anglais ici, mais par exemple, avec des secrétaires ou des membres du personnel administratif, avec des techniciens, il est plus avantageux d'utiliser le français. *Cela donne plus de confiance et il est plus facile d'échanger des informations ainsi [...]*

Ils notent également que la langue technique, au travail, contient beaucoup de termes dans une autre langue que l'anglais. En effet, cette forme spécifique, qu'ils nomment le *cernlish*, contient des termes dont l'origine est très locale, comme l'explique l'un des experts finlandais :

Le mélange des langues est un phénomène très intéressant ici. On parle du *franglais* ou du langage propre au CERN puisqu'il y a un mélange des cultures et des termes techniques qui sont empruntés d'une langue quelconque et tout le monde en utilise.

Dans cette description, on fait référence au *franglais*, un mélange de français et d'anglais. Par exemple, certains noms de métiers, comme *pompier*, sont utilisés tels quels, tout comme les titres des documents administratifs officiels.

En somme, les experts considèrent leurs propres compétences comme suffisantes ou insuffisantes pour l'utilisation du français. Parfois, il s'agit d'un long processus d'apprentissage : il faut plusieurs années avant que les locuteurs acquièrent des capacités linguistiques suffisantes pour pouvoir communiquer dans des interactions professionnelles. Une fois capables de s'exprimer couramment, ils semblent adopter une attitude neutre ou positive vis-à-vis du français comme le montre cet expert :

Je ne serai jamais un débateur natif, pas de crainte. [...] Mais disons que cela ne m'agace pas, moi, je me suis habitué [...]

Le facteur qui semble être déterminant dans l'adaptation linguistique et dans le bien-être au travail ne se trouve pas uniquement dans la communication professionnelle, mais aussi dans la communication de la vie privée. Ceux qui sont également capables d'utiliser le français en dehors du laboratoire disent qu'ils se sont bien intégrés non seulement au travail, mais aussi dans la société et la communauté qui les entoure.

Conclusion

Dans cet article il a été question de mettre en relief la versatilité des contextes (géographiques, politico-institutionnels, usages sociaux, individuels et artistiques...) dans lesquels les différentes variétés du français sont utilisées. Un de ses objectifs a été de montrer que les facteurs motivant l'utilisation du français sont très variés (professionnels, identitaires, culturels, politiques...). Nous avons également montré que même la France métropolitaine n'est pas, et n'a jamais été uniforme, malgré les efforts considérables entrepris par les institutions politiques, et que les identités et les langues pratiquées y sont multiples et variées.

Bref, les réalités francophones, sociales, linguistiques et culturelles, sont aujourd'hui complexes et hybrides. Pour comprendre ces réalités multiples et changeantes, un esprit large et une curiosité intellectuelle sont des atouts incontestables. Heureusement qu'aujourd'hui, outre les chaînes traditionnelles, le Web nous offre d'innombrables possibilités et de nouvelles façons de faire la connaissance du monde francophone ainsi que de pratiquer les langues, dont le français, et échanger avec des amis, des collègues de travail et des apprenants de français dans le monde entier.

Bibliographie

- Baggioni, D. 1996. Éléments pour une histoire de la francophonie. In : Robillard, D. & Beniamino M. *Le français dans l'espace francophone : description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, tome II, Paris : Honoré Champion, 789-806.
- Baggioni, D. & Breton R. 1996. Communauté(s), espace(s), francophone (s) et réseaux de communication : le problème de la délimitation d'un/des ensemble(s) dans la francophonie, In : de Robillard, D et M. Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone : description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, tome. II Paris : Honoré Champion, 887-901.
- Balibar, R. 1985. *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des carolingiens à la République*. Paris : PUF.
- Calvet, J-L. 1999. *La guerre des langues et des politiques*. Paris : Hachette.
- Chaudenson, R. 1991. La francophonie : représentations, réalités, perspectives, *Institut d'études créoles et francophones*, Aix-en-Provence : Université de Provence.
- Couvert, C. 1985. La langue française aux Seychelles. Paris : IRAF.
- Dervin, F. 2011. *Les identités des couples interculturels. En finir avec la culture*. Paris : L'Harmattan.
- Dervin, F. & Suomela-Salmi, E. 2007. Solidité et liquidité des stéréotypes d'étudiants universitaires finlandais. in Boyer, H. (dir.) *Stéréotypage, Stéréotypes : fonctionnement ordinaires et mis en scène. Tome 3. Éducation, école, didactique*. Paris : L'Harmattan, 65-79.
- Elder, C. & Davies, A. 2006. Assessing English as a lingua franca. *Annual Review of Applied Linguistics*. 26, 282-304.
- Encrevé, P. 1996. Les mots étrangers sont français. In : Auroux S., Delesalle S & Meschonnic H. (dir.), *Histoire et grammaire du sens. Hommage à Jean-Claude Chevalier*. Paris : Armand-Colin, 165-176.
- Firth, A. 1990. 'Lingua franca' negotiations: Towards an interactional approach. *World Englishes*. 9(3), 269-280.
- Hagège, C. 1987. *Le français et les siècles*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- Johansson, M. 2011. Higgsin bosonia etsimässä: Kieli ja työ kansainvälisessä tutkijayhteisössä CERNissä. In: Johansson, M., Nuolijärvi, P. & R. Pyykkö (dir.) 2011. *Kieli työssä*. Helsinki: SKS, 108-137.

- Le Bris, M. & alii. 2007. Pour une « littérature-monde » en français. *Le Monde des livres*, le 16 mars 2007.
- Mauranen, A. 2003. Englanti lingua franca – Tuntematonta kieltä? Teoksessa Koskela, M. – Pilke, N. (toim.), *Kieli ja asiantuntijuus*. AFinLan vuosikirja 23. Suomen soveltavan kielitieteen julkaisuja 61. Jyväskylän yliopisto, Jyväskylä. 117–133.
- Provenzano, F. 2006. Francophonies et études francophones : considérations historiques et métacritiques sur quelques concepts majeurs. *PORTAL Journal of Multidisciplinary Studies* VOL. 3. <http://epress.lib.uts.edu.au/ojs/index.php/portal>.
- Reclus, O. 1886, *France, colonies et Algérie*. Paris : Hachette
- Reclus, O 1889. *Le plus beau royaume sous le ciel*. Paris : Hachette.
- Roussel, V. 1895, *Histoire de la littérature française hors de France*. Lausanne :Payot
- Sanaker, J.K., K. Holter & I. Skattum 2006. *La francophonie. Une introduction critique*. Oslo Akademisk Press.
- Senghor, L. S. 1962. Le français, langue de culture. *Le Français, langue vivante, Esprit*. 311, 837-844.
- Tétu, M. 1997. *Qu'est-ce que la Francophonie ?*. Paris : Hachette.
- TLFi. Le trésor de la langue française informatisé : <http://atilf.atilf.fr/>
- Wolton, D. 2006. *Demain la Francophonie*. Paris : Flammarion.

Annexes

L'Organisation internationale de la Francophonie : Repères

- **220 millions de francophones dans le monde(2010)**
On estime à **220 millions** le nombre de francophones dans le monde.
- **Le français, 9^e langue la plus parlée sur la planète**
Le français est la 9^e langue la plus parlée sur la planète et la seule, avec l'anglais, à l'être sur les cinq continents.
- **60% des francophones ont moins de 30 ans**
Dans la majorité des pays membres de la Francophonie, **60% de la population a moins de 30 ans.**
- **900 000 professeurs de français dans le monde**
On estime à **900 000** le nombre de **professeurs de français** dans le monde.
- **96,2 millions de francophones en Afrique**
L'Afrique est le continent où l'on recense le plus grand nombre de francophones, avec **96,2 millions** dans les pays membres de l'OIF.
- **20 mars 1970 : naissance de la Francophonie intergouvernementale**
La Francophonie intergouvernementale est née le **20 mars 1970 à Niamey** (Niger), avec la création de l'Agence de coopération culturelle et technique. Dotée d'une nouvelle Charte de la Francophonie en 2005, elle s'intitule désormais Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- **L'OIF : 75 Etats et gouvernements**
L'OIF regroupe **75 États et gouvernements** (dont 19 observateurs) répartis sur les cinq continents.
- **La Francophonie : 890 millions d'habitants**
Les 75 États et gouvernements de l'OIF totalisent **890 millions** d'habitants, soit 13 % de la population mondiale.
- **L'OIF : plus du tiers des Etats membres de l'Onu**
Les 75 Etats et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie représentent plus du tiers des membres des Nations unies.
- **Espace francophone : 19% du commerce mondial des marchandises**
Avec 18,9% des exportations et 19% des importations mondiales, les pays francophones représentent **19% du commerce mondial de marchandises.**
- **Le français, langue officielle dans 32 Etats membres**
Dans **32** États et gouvernements membres de l'OIF, le français est **langue officielle**, seul ou avec d'autres langues.
- **Le français, 2^e langue maternelle dans l'Union européenne**

Dans l'Union européenne, le français est la 2^e langue maternelle la plus parlée (16%), après l'allemand (23%) et devant l'anglais (15,9%).

- ***Le français, 2^e langue étrangère au sein de l'Union européenne***

Dans l'Union européenne, le français est la 2^e langue étrangère la plus pratiquée (19%), après l'anglais (41%) et devant l'allemand (10%) ou l'espagnol (7%).

- ***TV5MONDE est diffusée dans près de 200 pays***

Première chaîne généraliste mondiale en langue française, [TV5MONDE](#) est le deuxième réseau international de télévision diffusé auprès de 220 millions de foyers dans près de 200 pays et territoires, au sein duquel TV5 Québec-Canada offre une programmation diversifiée.

- ***55 millions de téléspectateurs : l'audience hebdomadaire de TV5MONDE***

[TV5MONDE](#) diffuse 24 heures quotidiennes de productions en français. Son audience hebdomadaire est de **55** millions de téléspectateurs uniques en audience cumulée.

- ***31 organisations internationales et régionales partenaires de l'OIF***

L'OIF a signé des accords de coopération avec 31 organisations internationales et régionales dont l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine.

- ***Les membres de l'OIF ont tous signé la convention sur les droits de l'enfant***

Tous les pays membres de l'OIF ont signé la [convention sur les droits de l'enfant](#).

- ***77 parlements ou organisations interparlementaires francophones***

L'[Assemblée parlementaire de la Francophonie \(APF\)](#) rassemble 77 parlements ou organisations interparlementaires.

- ***779 établissements francophones d'enseignement supérieur et de recherche***

L'[Agence universitaire de la Francophonie \(AUF\)](#) fédère 779 établissements d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans 94 pays.

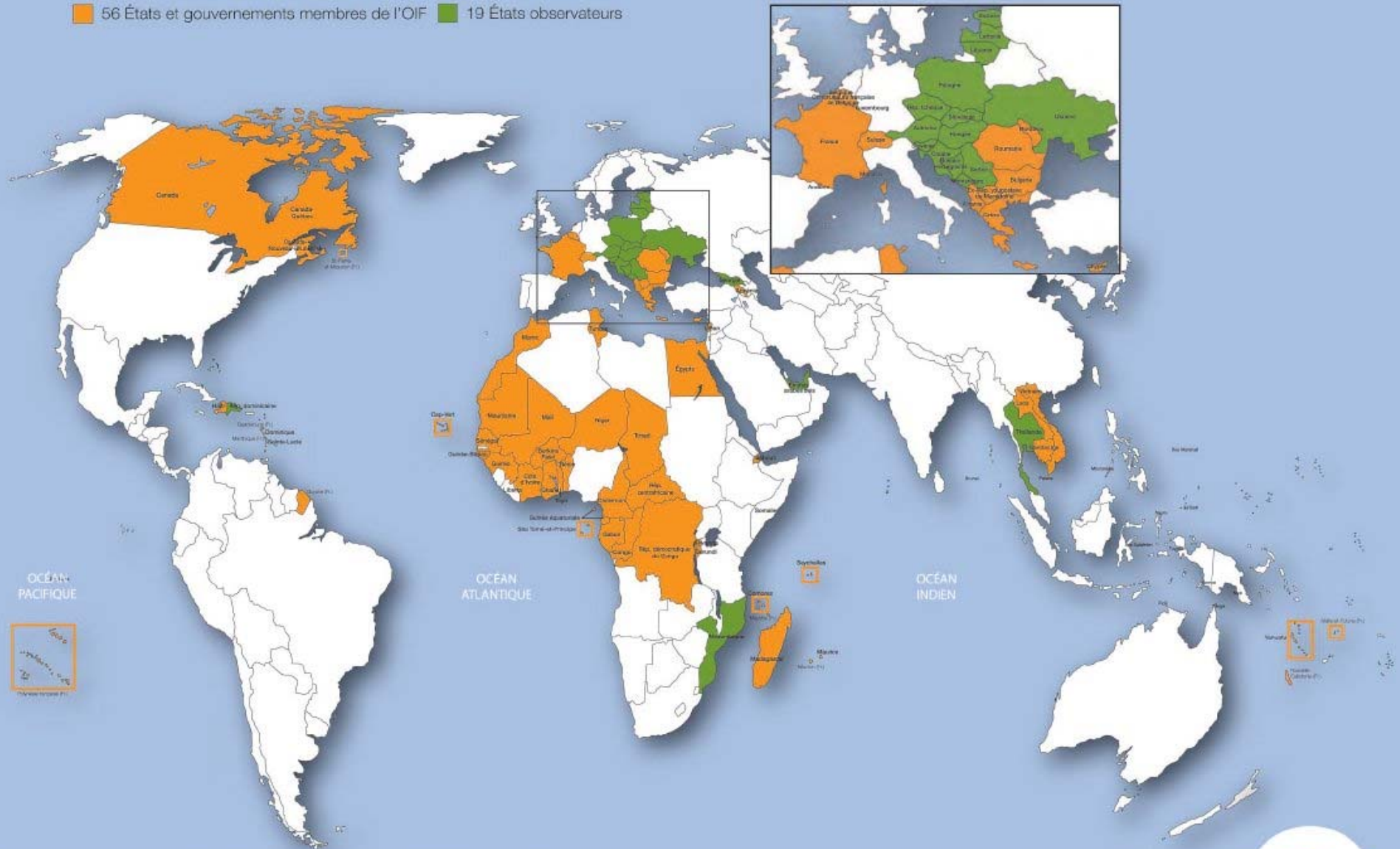
- ***184 villes de 37 pays rassemblées dans l'Association des maires francophones***

L'[Association internationale des maires francophones](#) rassemble 184 villes et 19 associations de villes issues de 37 pays.

Source : <http://www.francophonie.org/-Reperes-.html>

LE MONDE DE LA FRANCOPHONIE

■ 56 États et gouvernements membres de l'OIF ■ 19 États observateurs



L'Organisation internationale de la Francophonie est une institution fondée sur une langue, le français, et de valeurs communes. L'Organisation internationale de la Francophonie rassemble 56 États et gouvernements membres et 19 observateurs totalisant une population de 890 millions. On recense 220 millions de locuteurs de français dans le monde.